

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 février 1948

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—AVIS DE L'IMPRIMEUR DU ROI AU SUJET DES TIRAGES À PART

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je soulève la question de privilège à propos des droits et prérogatives des membres de la Chambre. Je serai aussi bref que possible, évitant d'entrer dans les détails. L'an dernier, le 14 juillet, le comité mixte des impressions a présenté son deuxième rapport à la Chambre, celui qui a trait aux tirages à part. L'adoption de ce document n'a pas été proposée et le rapport n'a donc pas été approuvé par la Chambre. Récemment cependant, les honorables députés ont reçu de l'Imprimeur du Roi une communication relative aux réimpressions, augmentant les tarifs et décrétant que les recommandations, qui n'ont jamais été approuvées, seraient dorénavant appliquées. A mon avis, on viole les droits et privilèges des honorables députés et la question devrait être élucidée soit par le secrétaire d'Etat (M. Gibson) soit par Votre Honneur.

M. CRUICKSHANK—NOUVELLES DE PRESSE CONCERNANT UNE CHUTE DE NEIGE À VANCOUVER

M. G. A. CRUICKSHANK (Fraser-Valley): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je ne serai peut-être pas aussi bref que l'honorable préopinant, vu qu'il s'est fait beaucoup de bruit à notre sujet, à Edmonton et ailleurs, quand il a été question de la liberté de la presse. Un journal a publié un article qui constitue un affront à la Colombie-Britannique et, en particulier, à ma circonscription. Voici ce qu'on dit:

Les écoles ont dû fermer leurs portes à Vancouver, sur l'île de Vancouver et dans la vallée du Fraser...

... à cause de la neige. Or, monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin une fleur de mon jardin.

L'HON. M. MITCHELL—EXPLICATION D'UNE OBSERVATION FAITE AU COURS DE LA DISCUSSION DU 9 FÉVRIER

L'hon. HUMPHREY MITCHELL (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Hier, pendant le discours de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), j'ai fait une observation qui a laissé une impression absolument contraire à ma pensée. On m'a cité comme il suit: "Ce n'est pas ce qu'on affirme au congrès des métiers; l'honorable député le sait aussi bien que moi". Après avoir parlé de bénéfices, de prix et de régie des salaires, l'honorable député de Cap-Breton-Sud a déclaré que les syndicats ouvriers sont disposés à coopérer avec le Gouvernement et avec moi. Or, mon observation pouvait bien laisser croire que je n'étais pas de cet avis. Or, j'ai voulu dire que le travail organisé s'opposait à la régie des salaires. Je n'en étais pas sur la question de coopération, car je dois dire que les syndicats ouvriers en ont toujours manifesté, ce qui a fortement contribué à l'amélioration générale des relations industrielles. A cause du malentendu, les honorables députés voudront bien noter que j'ai supprimé la négation que renfermait mon observation, consignée aux *Débats* du 9 février. J'ai cru devoir fournir cette explication.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Le premier ministre veut-il nous dire quel sera le prochain sujet d'étude, advenant l'adoption de sa motion cet après-midi?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Nous reprendrons le débat sur la mesure d'urgence, que nous continuerons le reste de la journée et demain, pour l'interrompre jeudi, en faveur du débat sur l'Adresse, et le reprendre de nouveau vendredi.

M. KNOWLES: Par "mesure d'urgence", le premier ministre entend le bill n° 3?